

CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 11
Votants 12

Le mardi 11 juillet 2023 à 20h30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 6 juillet 2023

PRESENTS : BERHAULT Gérard GABORIAU Colette, LEBRETON Alain, RIVOALLAN Marie-Thérèse, ECOLAN Stéphane GAUTIER Pascal DERRIEN Vianney, PERQUIS Loïc, FOSSANI Véronique MURY Céline TOUDIC Daniel

ABSENTS EXCUSES : DOUILLET LE FAOU Odile Procuration à GABORIAU Colette AUFFRAY Claudine DE BRUYNE Fabrice BOCLAUD ADAM Laura

secrétaire : Alain LEBRETON

DROIT DE PREEMPTION

- Parcelle A1503

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A1503.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

GROUPE SCOLAIRE – TRAVAUX SANITAIRE MATERNELLE

Monsieur Alain LEBRETON présente les devis reçus en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société DEGANO pour les travaux de carrelage d'un montant de 5 439.16€TTC et le devis de la société F. HENRY pour les travaux de plomberie pour 6 510.61€TTC.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES – CIMETIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société POTIN pour un montant de 1 020.00€TTC.

TERRAIN GRANDE LANDE – BÂTIMENT SERVICE TECHNIQUE – GRILLES DE PROTECTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré retient le devis de la société ACS SARL BRANDILY Y QUENOILLER pour un montant de 2071.20€ TTC

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire présente la demande de l'association CIVIS Côtes d'Armor nouvelle association dont le siège social est LE HINGLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300.00€.

BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide au titre des opérations budgétaires de modifier certains comptes :

Dépenses de fonctionnement

Article 65 748 + 1 000.00

Article 60633 - 1 000.00

CESSION DE LA PARCELLE A1227 pour 17m2

Monsieur le maire rappelle la délibération du 23 mai 2023 décidant l'acquisition de la parcelle A1227 pour 17m2.

Après échange avec les propriétaires, le prix d'achat proposé est fixé à 35.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir la parcelle A1227 pour 17m2
- Fixe le prix d'achat à 35.00€
- Autorise le maire à signer l'acte de cession et tout document se rapportant à ce dossier.

DENOMINATION DE NOUVELLES RUES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, place et lieux-dits de la commune.

Deux nouvelles rues ont été créées sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de dénommer ces rues :

- Impasse Lande du ramier
- Hameau des Fontenelles

SALLE POLYVALENTE – SALLES DE L'ETAGE – MODIFICATION DE DESTINATION

Monsieur Pascal GAUTIER informe le conseil municipal du procès-verbal de la commission de sécurité en date du 11 mai 2023.

La commission émet une prescription concernant la destination des pièces de l'étage. Ces pièces ont gardé leur ancienne activité à savoir bibliothèque pour l'une et salle de ping-pong pour l'autre.

Ces deux salles sont en fait utilisées en salle de réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter les salles de l'étage à des activités de réunion
- Autorise le maire à déposer un dossier de sécurité pour changement d'activité

